



DELIBERATION

N° 01

Conseil d'administration du jeudi 04 septembre 2025

Le jeudi quatre septembre deux-mille-vingt-cinq, à dix-huit heures trente, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué en date du vingt-six août deux mille-vingt-cinq, s'est réuni dans la salle du C.C.A.S., sous la présidence de Monsieur Joël LE BOLU.

Date de convocation : 26 août 2025

Nombre d'administrateurs en exercice : 13

Quorum : 7

Présent.e.s : M. Joël LE BOLU, M. Jean-Pierre PRIGENT, Mme Valérie DUMONT, M. Thierry FOURNIER, M. Claude DROUET, M. Lucien LERAY, M. Gilbert VALLEE, Mme Françoise JAMIN, M. Marcel LE BORGNE, Mme Florence LEFFRAY.

Absent.e.s et excusé.e.s :

Mme Martine LAUNAY a donné procuration à M. Claude DROUET ;

Mme Marika VAN HAAFTEN a donné procuration à Valérie DUMONT ;

Mme Carole DAINNE est excusée jusqu'à son arrivée à la question n°4 de l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry FOURNIER

I – EXAMEN ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 JUIN 2025

Rapporteur : M. PRIGENT

Le compte-rendu de la réunion du 3 juin 2025 est soumis à l'approbation du conseil d'administration.

Discussion

Monsieur le Président commente le compte-rendu de la réunion du conseil d'administration du 3 juin 2025.

Décision

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil d'administration adopte le procès-verbal du 3 juin 2025.

Présents : 10 / Votants : 12 / Abstentions : 0 / Pour : 12 / Contre : 0

Pour copie conforme,

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Le Président,
Joël LE BOLU

Le secrétaire de séance
Thierry FOURNIER